

SYNCHRONY (CH) FUNDS - Synchrony (CH) Balanced (EUR)

Rapport annuel au 15 mars 2018

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	10
Rapport de performance	11
Rapport abrégé de la société d'audit	12



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président
Directeur général, BCV

Christian PELLA
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Florian MAGNOLLAY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Rue de Lyon 111
1203 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

Modification du contrat de fonds

A l'occasion de la procédure d'approbation du nouveau compartiment Synchrony (CH) Guardian (CHF) (non lancé à la date du présent rapport), des modifications de nature exclusivement formelle ont été apportées au contrat de fonds.

Par deux décisions du 1^{er} février 2018, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a approuvé, d'une part, le nouveau compartiment et, d'autre part, les modifications formelles du contrat de fonds, avec entrée en vigueur au 5 du même mois. Le dispositif de la décision concernant les modifications a été publié le 5 février 2018 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2018

Date Ex VNI : 13/06/2018

Date de paiement : 15/06/2018

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
	Oui	12	EUR	1.20	0.42	0.78	1.20

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.17	16.03.16	16.03.15
		15.03.18	15.03.17	15.03.16
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	EUR	18'600'777.12	20'129'168.81	20'549'885.13
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	EUR	127.59	128.35	120.32
Total Expense Ratio (TER) synthétique		1.74%	1.49%	1.80%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)

	15.03.18	15.03.17
Avoirs en banque		
à vue	2'867'604.55	2'903'706.80
Valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	2'023'500.00	2'617'037.00
Parts d'autres placements collectifs	13'706'852.00	14'560'659.75
Autres actifs	21'839.25	64'487.78
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	18'619'795.80	20'145'891.33
Engagements envers les banques à court terme	-494.13	-471.57
Autres engagements	-18'524.55	-16'250.95
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	18'600'777.12	20'129'168.81

Evolution du nombre de parts du fonds	Période comptable	16.03.17	16.03.16
		15.03.18	15.03.17
Position au début de la période comptable		156'826	170'794
Parts émises		12'882	10'480
Parts rachetées		-23'926	-24'448
Position à la fin de la période comptable		145'782	156'826

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	20'129'168.81	20'549'885.13
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-156'826.00	-136'635.20
Solde des mouvements de parts	-1'407'896.63	-1'736'189.85
Résultat total	36'330.94	1'452'108.73
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	18'600'777.12	20'129'168.81

Compte de résultat	Période comptable	16.03.17	16.03.16
		15.03.18	15.03.17
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		885.82	251.07
Intérêts négatifs		-12'512.84	-13'992.50
Revenus des valeurs mobilières			
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs		26'453.59	69'012.05
Parts d'autres placements collectifs		160'399.56	169'080.16
Rétrocessions sur fonds de placement		2'460.10	4'984.91
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		-4'765.19	-4'165.12
Total des revenus		172'921.04	225'170.57
Charges			
Intérêts passifs		-494.16	-31.14
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-239'444.16	-214'733.49
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		6'673.50	10'663.87
Total des charges		-233'264.82	-204'100.76
Résultat net avant ajustements		-60'343.78	21'069.81
Ajustements fiscaux *		220'743.34	148'010.35
Résultat net		160'399.56	169'080.16
Gains et pertes de capital réalisés		46'466.63	722'085.82
Résultat réalisé		206'866.19	891'165.98
Gains et pertes de capital non réalisés		-170'535.25	560'942.75
Résultat total		36'330.94	1'452'108.73
Utilisation du résultat du fonds			
	Période comptable	16.03.17	16.03.16
		15.03.18	15.03.17
Résultat net		160'399.56	169'080.16
Report de l'année précédente		15'085.08	2'830.92
Résultat disponible pour être réparti		175'484.64	171'911.08
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		174'938.40	156'826.00
Report à compte nouveau		546.24	15'085.08
Total		175'484.64	171'911.08

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					607'772.00	3.26
LU0929189636	UNI-GLOBAL SICAV - Equities Europe -RA EUR- Cap.	400	EUR	1'519.43	607'772.00	3.26
Luxembourg					607'772.00	3.26
Obligations					2'023'500.00	10.87
BE6276039425	0.80 % Anheuser-Busch InBev 15-23 NT	1'000'000	EUR	101.31 %	1'013'100.00	5.44
XS1168962063	1 % BMW Finance 15-25 NT Senior	1'000'000	EUR	101.04 %	1'010'400.00	5.43
EUR					2'023'500.00	10.87
Valeurs mobilières non cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					13'099'080.00	70.35
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	1'500	CHF	236.18	302'575.05	1.63
CH0181440329	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony US Equity -M-	19'750	USD	214.92	3'445'293.70	18.50
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	5'750	CHF	130.56	641'175.21	3.44
Suisse					4'389'043.96	23.57
FR0010558841	Mandarine Valeur -I- Cap.	75	EUR	5'930.54	444'790.50	2.39
France					444'790.50	2.39
GB00B3FFY310	M&G Investment Funds - M&G Global Emerging Markets Fund -C-	13'500	USD	30.219	331'128.21	1.78
Grande-Bretagne					331'128.21	1.78
IE00B520BB85	Comgest Growth Emerging Markets Fund -I- USD Cap.	9'000	USD	46.44	339'247.80	1.82
IE00B5WN3467	Comgest Growth Europe Fund -I- EUR Cap.	25'000	EUR	23.31	582'750.00	3.13
IE00B62TFX49	Comgest Growth GEM Promising Companies -I- USD Cap.	11'500	USD	20.87	194'806.13	1.05
Irlande					1'116'803.93	6.00
LU0196034663	Janus Henderson Horizon-Pan European Smaller Companies -I2-	5'000	EUR	58.81	294'050.00	1.58
LU0308864965	MainFirst SICAV - Top European Ideas Fund -C- Cap.	7'250	EUR	64.47	467'407.50	2.51
LU0386383433	Investec Global Strategy Fund SICAV-European Equity Fund -I-	9'250	EUR	29.33	271'302.50	1.46
LU0851563907	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (EUR) -I-	32'500	EUR	106.67	3'466'775.00	18.61
LU1045038707	Oyster SICAV - European Selection -I EUR-	240	EUR	1'332.41	319'778.40	1.72
LU1162219429	SYNCHRONY (LU) FUNDS-Synchrony (LU) Liquoptimum (EUR) I Cap.	20'000	EUR	99.90	1'998'000.00	10.73
Luxembourg					6'817'313.40	36.61

Avoirs en banque à vue	2'867'604.55	15.40
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	2'023'500.00	10.87
Parts d'autres placements collectifs	13'706'852.00	73.61
Autres actifs	21'839.25	0.12
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	18'619'795.80	100.00
Engagements envers les banques à court terme	-494.13	
Autres engagements	-18'524.55	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	18'600'777.12	

Cours de change	CHF	1 = EUR 0.85408
	JPY	100 = EUR 0.765265
	USD	1 = EUR 0.811675

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-		250
CH0181440329	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony US Equity -M-	750	2'000
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-		750
FR0010558841	Mandarine Valeur -I- Cap.		65
GB00B3FFY310	M&G Investment Funds - M&G Global Emerging Markets Fund -C-		3'000
IE00B52QBB85	Comgest Growth Emerging Markets Fund -I- USD Cap.		1'250
IE00B5WN3467	Comgest Growth Europe Fund -I- EUR Cap.	25'000	
IE00B62TFX49	Comgest Growth GEM Promising Companies -I- USD Cap.		2'500
LU0196034663	Janus Henderson Horizon-Pan European Smaller Companies -I2-	5'000	
LU0308864965	MainFirst SICAV - Top European Ideas Fund -C- Cap.	7'750	500
LU0386383433	Investec Global Strategy Fund SICAV-European Equity Fund -I-		2'500
LU0851563907	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (EUR) -I-		500
LU0929189636	UNI-GLOBAL SICAV - Equities Europe -RA EUR- Cap.		70
LU1045038707	Oyster SICAV - European Selection -I EUR-		60

Obligations

BE6276039425	0.80 % Anheuser-Busch InBev 15-23 NT	500'000	
XS1168962063	1 % BMW Finance 15-25 NT Senior	1'000'000	

Positions fermées en cours de période comptable

Parts d'autres placements collectifs

FR0011468602	Metropole Funds SICAV - Metropole Selection -W-		1'975
IE0004766675	Comgest Growth Europe Fund Cap.		32'500

Obligations

EU000A1G0AK5	2 % European Financial Stability Facility 12-17 NT		750'000
XS0503734872	3 3/8 % Rabobank Nederland 10-17 NT Series 2207A Senior		750'000
XS0626808496	3 5/8 % GE Capital European Funding 11-17 NT Senior		600'000

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY (CH) FUNDS	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des distributeurs
Synchrony (CH) Balanced (EUR)	1.30%*	Max. 2.50%

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'un fonds est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2015	2016	2017	2018 au 15 mars
Performance du fonds (lancé le 22.05.06)	%	1.34	2.28	2.96	-0.62

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements **SYNCHRONY (CH) FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony (CH) Defensive (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (EUR)
- Synchrony (CH) Dynamic (CHF)
- Synchrony (CH) World Equity (CHF)

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2018 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alexandre Breysse
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 juillet 2018

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC